

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00430

Numéro SIREN : 475 680 815

Nom ou dénomination : VILOGIA Société Anonyme d'HLM

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2021 sous le numéro de dépôt 18276

**REPRESENTATION D'ADESTIA
AUX CONSEIL ET ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE VILOGIA**

Je soussigné, **Vincent MAHE**, en ma qualité de Président de la société ADESTIA, société par actions simplifiée au capital de 403.897.458,00 €, dont le siège social est à Paris (75013), 33 avenue Pierre Mendès France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 783 302,

1/ désigne, en application de l'article L 225-76 du code de commerce,

Thierry LAGET,

en qualité de **représentant permanent d'ADESTIA**, membre du Conseil de Surveillance de la société **VILOGIA Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré**, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 76.471.880,00 € dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650), 74 rue Jean Jaurès, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 475 680 815,

2/ **délègue**, à Thierry LAGET, **mes pouvoirs** à l'effet d'assister, voter par correspondance ou donner pouvoir à un mandataire, en application de l'article L 225-106 du code de commerce, au nom et pour le compte d'ADESTIA à toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société **VILOGIA**.

En conséquence, accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée, prendre part à toutes les délibérations, votes ou scrutins, voter également toutes autres mesures qui pourraient être soumises aux assemblées et généralement exercer tous les droits conférés aux actionnaires.

Aux effets ci-dessus, signer tous émargements, registres, procès-verbaux, substituer dans les présentes et faire, en général, tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris, le 18 décembre 2020
En deux exemplaires



Vincent MAHE



Thierry LAGET